

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une **enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bargemon**. Au terme de cette enquête publique, ce document est destiné à être approuvé par le Conseil Municipal.

L'enquête publique se déroulera durant 33 jours consécutifs, du lundi 11 octobre 2021 au vendredi 12 novembre 2021 inclus.

Mme Raviart a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Mr le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

Les pièces du dossier (PLU arrêté et avis des Personnes Publiques Associées et Consultées) ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non-mobles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés en mairie de Bargemon pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 17h).

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2663>

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé en mairie à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-2663@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2663>

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra également adresser ses observations écrites au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante :

Mme Raviart, commissaire enquêteur
Enquête publique révision du PLU
Mairie de Bargemon
Place de la Mairie
83830 Bargemon

La mise à disposition du dossier d'enquête publique et les permanences du commissaire-enquêteur se feront en mairie dans une salle qui fera l'objet d'une régulière désinfection. L'ensemble des consignes et des dispositifs de protection sanitaire définis au sein de la mairie devront être respectés (port du masque, distanciation, etc...). Du gel hydroalcoolique sera tenu à disposition du public.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Bargemon aux jours et heures suivants :

- le lundi 11 octobre 2021 de 9h à 12h (début de l'enquête)

- le mardi 19 octobre 2021 de 9h à 12h

- le mercredi 3 novembre 2021 de 14 h à 17 h

- le vendredi 12 novembre 2021 de 14h à 17h (clôture de l'enquête)

Pour respecter des temps de consultation du dossier ou de rencontre avec le commissaire-enquêteur, il est demandé au public de préparer sa visite en amont, au moyen notamment des éléments mis en ligne sur le site de l'enquête publique dématérialisée (repérage parcelle, etc...). Il est également demandé au public souhaitant porter des observations au registre d'enquête de se munir de son stylo personnel.

Afin que chacun puisse en avoir connaissance, les observations portées au registre d'enquête publique ou transmises par voie postale seront régulièrement mises en ligne sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/2663>

Afin de permettre aux personnes potentiellement vulnérables au COVID-19 qui ne souhaiteraient pas se rendre sur les lieux d'enquête publique, il sera proposé une permanence téléphonique avec le commissaire enquêteur, le mardi 9 novembre 2021 de 9h à 12h. Il conviendra que les personnes qui souhaitent échanger avec le commissaire de cette manière, en fassent la demande 48h à l'avance par téléphone à l'accueil de la mairie. Elles seront rappelées téléphoniquement par le commissaire enquêteur exclusivement dans le créneau indiqué.

Afin que chacun puisse en avoir connaissance, les observations portées au registre d'enquête publique ou transmises par voie postale seront régulièrement mises en ligne sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/2663>

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Bargemon le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au président du Tribunal Administratif de Toulon. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de Bargemon aux jours et heures habituels d'ouverture pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2663>

Au terme de l'enquête publique, lorsque le commissaire enquêteur aura rendu son rapport, le Conseil Municipal devra délibérer pour approuver la révision du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées et Consultées, des observations du public, et du rapport de l'enquête publique.

Le Maire,
Nadine Decarlis